

constitution du Canada et pour qu'elles s'en acquittent au moyen des impôts qu'elles peuvent prélever maintenant ou que nous leur permettrons de prélever à l'avenir.

Je pourrais en dire davantage, mais il n'est peut-être pas à propos que je le fasse. Je n'engage aucune autre personne que moi, vu que je n'ai exprimé que mon opinion personnelle. Cependant, pour une personne qui s'est occupée de ces questions pendant plusieurs années, comme je l'ai fait, et qui, au début de sa carrière, s'est occupée des affaires et de l'administration d'une province, je suis tout à fait convaincu que le parlement s'est engagé dans une mauvaise voie il y a plusieurs années bien que ses intentions aient été excellentes. En suivant cette voie nous ne ferons qu'aggraver nos difficultés.

Le temps est venu de s'arrêter et de réfléchir, afin d'élaborer un programme pour ce qui est des relations du Canada, des provinces et des municipalités; un programme dont le gouvernement de l'époque devra prendre l'initiative, mais qui sera assez vaste, complet, précis et satisfaisant pour rallier les suffrages de tous les partis au Parlement.

M. McIVOR: Monsieur le président, je ne suis pas versé dans le droit constitutionnel ni dans la haute finance, mais cette résolution me semble un acte destiné à produire des résultats. Je lis parfois dans les journaux que les représentants des municipalités se réunissent à Ottawa, à Toronto et dans d'autres endroits, et font tenir des requêtes au gouvernement fédéral demandant des secours, mais la résolution que voici est la réponse à ces demandes. Comment pourrions-nous faire disparaître le chômage, si nous ne fournissons pas à ceux qui en veulent du travail productif? Les conventions tenues dans les municipalités ont démontré que ces municipalités ont eu bien des difficultés à surmonter. Si le Parlement est le premier corps délibérant au Canada, nous devons certainement faire le premier pas.

Lorsque j'ai commencé mes observations, je voulais poser une question au ministre. Si le Parlement adopte le bill tendant à donner à l'Etat le contrôle absolu de la Banque du Canada, pourrait-il emprunter les fonds nécessaires de cette banque? En d'autres termes, pourrions-nous prendre des fonds dans le trésor d'un côté, le remettre d'un autre et réaliser un profit de 2 p. 100?

Le très hon. M. BENNETT: Vous n'avez pas besoin de les remettre; vous les prenez tout simplement.

M. HEAPS: Tous les honorables députés reconnaissent la valeur des sentiments exprimés par l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Il a prononcé

exactement les paroles que l'on attendait de lui et, à mon avis, tout le monde apprécie son opinion. Je suis toujours tenté, cependant, de faire observer que je ne l'ai jamais entendu parler sur ce ton pendant la période de 1930 à 1935, en dépit du fait qu'au cours de cette période on a dépensé de fortes sommes d'argent, probablement pas pour des projets exactement du même genre que ceux que l'on a en vue ici, mais pour des entreprises en quelque sorte semblables destinées à soulager le chômage.

Dans un sens, j'ai été enchanté de la déclaration du ministre des Finances (M. Dunning); mais j'ai dû quelque peu déchanter quand je l'ai entendu exposé les détails de ce projet. Je suis réellement très heureux d'apprendre que le gouvernement a l'intention de dépenser 30 millions de dollars. Mais, si ce projet est ordonné de la manière indiquée par le ministre, je ne crois pas que le gouvernement ait à dépenser toute cette somme de 30 millions.

L'hon. M. DUNNING: A en juger par les demandes que nous avons déjà reçues, je ne crois pas que l'on en puisse douter.

M. HEAPS: Je ne m'occupe pas des demandes que l'on peut recevoir, mais je fonde mes observations sur les paroles du ministre. Il a dit que les fonds seraient accordés d'après le chiffre de la population, et, s'il en est ainsi, nous nous trouverons en face d'une situation compliquée. Cela s'appliquerait particulièrement aux grands centres industriels de l'ouest du Canada où se trouve un grand nombre de chômeurs. Prenons comme exemple la ville de Winnipeg dont la population est d'environ 200,000 âmes. Ce chiffre est à peu près un cinquième de la population totale du Canada. Or, d'après les paroles du ministre, cette ville aurait droit à recevoir un cinquième de ces 30 millions de dollars. Si je fais erreur j'espère que le ministre me reprendra.

L'hon. M. DUNNING: Les chiffres indiqués par le très honorable chef de l'opposition finiront par être à peu près exacts. Si vous allouez environ \$3 par habitant, vous ne vous tromperez guère.

M. HEAPS: Comme la population de Winnipeg est un cinquième de celle de tout le Canada, elle aurait droit à un cinquième de 30 millions de dollars, soit \$600,000. Cela représente \$3 par habitant.

L'hon. M. DUNNING: J'espère que l'honorable député n'a pas pensé que je propose cette mesure comme une panacée contre tout le chômage. Ce projet de loi a trait à une classe particulière d'entreprises productives qui